

## Section 2.—L'organisation des Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont organisées sur une base fonctionnelle, c'est-à-dire selon les grandes fonctions qui leur sont confiées par le gouvernement. En vertu de ce principe, toutes les forces affectées à une mission essentielle sont groupées sous la direction d'un seul commandant, qui dispose de ressources suffisantes pour accomplir les tâches qui lui sont assignées. Plus précisément, les Forces canadiennes sont groupées en neuf organismes principaux, qui relèvent du chef d'état-major de la défense. Ce sont:

### LE COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE

Le rôle du Commandement de la Force mobile est de fournir des unités militaires formées et équipées en vue d'appuyer les opérations de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies ou d'autres organismes; de fournir des forces terrestres, y compris des forces aériennes tactiques, pour protéger le territoire canadien; de maintenir en état de préparation opérationnelle au Canada les formations de combat nécessaires pour répondre à des engagements canadiens outre-mer.

Les forces attribuées à ce Commandement sont les suivantes: trois groupes-brigades d'infanterie au Canada; les forces des Nations Unies à Chypre; une escadre de reconnaissance de l'A.R.C.; et un peloton de transport par hélicoptère. Deux des groupes-brigades cantonnés au Canada sont en voie de réorganisation, afin de pouvoir remplir des rôles très divers, et ils seront pourvus de matériel aérotransportable.

Le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade d'infanterie canadien réunit les effectifs que fournit le Canada aux forces terrestres de l'OTAN en Europe. Elle comprend également une batterie d'engins sol-sol (*Honest John*) en plus du régiment d'artillerie de campagne ordinaire.

### LE COMMANDEMENT MARITIME

Toutes les forces maritimes canadiennes, tant navales qu'aériennes, relèvent du chef du Commandement maritime, dont le quartier général est à Halifax. Le commandant adjoint est chef du Commandement maritime sur la côte du Pacifique, dont le quartier général est à Esquimalt.

Le rôle du Commandement maritime est de défendre les intérêts du Canada contre toute attaque maritime, et d'appuyer l'OTAN en aidant à la guerre anti-sous-marine au sein du Commandement allié de l'Atlantique. Le chef du Commandement maritime est commandant de l'OTAN de la sous-zone canadienne de l'Atlantique du Commandement de l'Atlantique-Ouest, sous la direction du chef suprême du Commandement allié de l'Atlantique (SACLANT). Le Commandement maritime a aussi un rôle secondaire, qui consiste à fournir tout transport maritime dont le Commandement de la Force mobile peut avoir besoin.

Le Commandement maritime dispose d'un porte-avions, d'un navire de soutien opérationnel, de deux navires ateliers d'escorte, de 22 destroyers de type escorte, de trois sous-marins et de six dragueurs de mines; 12 avions *Tracker* et six hélicoptères *Sea King* sont portés sur le *Bonaventure*; neuf destroyers peuvent chacun transporter un *Sea King*, et douze autres *Tracker* opèrent à partir d'une base terrestre, de concert avec la principale Force de patrouille maritime formée de quatre escadrons dont trois escadrons d'avions *Argus* et un d'avions *Neptune*. Deux autres escadrons d'avions assurent l'instruction et les communications au sein du Commandement.

### LA 1<sup>re</sup> DIVISION AÉRIENNE

La 1<sup>re</sup> Division aérienne est l'apport du Canada aux forces d'attaque et de reconnaissance qui sont mises à la disposition du SACEUR. Elle relève, sur le plan opérationnel, de la 4<sup>e</sup> Force tactique aérienne alliée, et comprend six escadrons dotés d'appareils CF-104 *Super Starfighter* répartis sur trois bases aériennes en Allemagne.

### LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

Le Commandement de la défense aérienne participe, en liaison avec les États-Unis, à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, par l'entremise du NORAD. Il a le contrôle fonctionnel de trois escadres d'interception, de deux escadres d'engins sol-air, d'un centre de contrôle SAGE et de deux lignes de radar transcontinentales. Le quartier général du NORAD assure le contrôle opérationnel.

### LE COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Le rôle du Commandement du transport aérien est d'assurer le transport aérien des Forces canadiennes en quelque lieu que ce soit et d'effectuer des opérations de recherche et de sauvetage dans la région de recherche et de sauvetage de l'Est (soit à peu près l'Ontario et le Québec). Il compte quatre escadres utilisant des avions à court et à long rayon d'action, des appareils de transport de troupes, et des unités de communications et de sauvetage.